

DOSSIER D'INSCRIPTION

Epreuve de 9 coureurs

250 km sur 2 Jours

- 1 prologue à 3
- 1 Spéciale Nature - 8 Spéciales
- 1 Spéciale Run and Bike
- 4 liaisons Run and Bike la nuit
- 1 contre la montre
- 1 relais à 3 avec final à 3



En association
avec

26^{ème}

Equipe incomplète

Individuel ⇒

Nous contacter



les 3 et 4 Octobre 2015



26^{ème} Tour de la Vienne Pédestre

Lencloître J.C 86



Epreuve classée dans 250 jours de fête de Jogging International

Patrice PICHOT – Tél : 06.29.07.89.30 E-mail : lencloitrejc86.tvp@gmail.com

Noël BRICAULT - Tél. : 06 81 96 11 57 E-mail : lencloitrejc@gmail.com

Site : <http://lencloitrejc.pagesperso-orange.fr>

SOMMAIRE

1. Principe de la Course	page 1
✓ Prologue – Relais	page 1
✓ Contre la montre	page 2
✓ Etapes	page 2
▪ Spéciale Nature	page 2
▪ Spéciale	page 3
▪ Spéciale en Run and Bike	page 3
▪ Liaison en Run and Bike	page 3
▪ Spéciale Relais	page 4
✓ Classement	page 4
2. Accompagnement des Coureurs	page 4
3. Règlement	page 5
4. Ravitaillement & Hébergement des Coureurs	page 7
5. Horaires & Plans des parcours	page 8

1. Principe de la course

Le Tour de la Vienne est une course pédestre disputée **en relais par équipe de 9 coureurs**.

Le parcours long de **250 kilomètres** comprend :

- ✓ **Un prologue relais**
- ✓ **Neuf étapes spéciales dont une nature**
- ✓ **1 Spécial en Run and Bike**
- ✓ **Quatre liaisons en Run and Bike**
- ✓ **Un Contre la montre**
- ✓ **Une Étape Spéciale Relais**

Chaque équipe doit obligatoirement disputer:

Le prologue relais - la spéciale nature - les huit étapes spéciales – la spéciale en run and bike - les quatre liaisons en Run and Bike - le contre la montre et l'étape spéciale relais.

Chaque coureur doit obligatoirement parcourir pour le compte de son équipe :

- Une étape spéciale (sauf blessures voir Règlement Article 8-10)
- Et soit : le prologue relais et/ou le Contre la montre et/ou une étape de liaison run and bike et/ou l'étape spéciale run and bike et/ou une étape de la spéciale relais.

Sur la feuille d'engagement, le nom des relayeurs est associé à une **lettre alphabétique**, celle-ci se trouvera sur le dossard porté par le coureur.

Ordre des relayeurs avec les lettres correspondantes :

1 ^{er} Relayeur : A	6 ^{ème} Relayeur : F
2 ^{ème} Relayeur : B	7 ^{ème} Relayeur : G
3 ^{ème} Relayeur : C	8 ^{ème} Relayeur : H
4 ^{ème} Relayeur : D	9 ^{ème} Relayeur : I
5 ^{ème} Relayeur : E	

Les participants n'ont pas le droit de changer leur ordre d'inscription après le retrait des dossards (voir article 25).

Les coureurs doivent (sous peine de disqualification pour leur équipe) respecter le «Tableau de Marche» mis en place par l'organisation et effectuer les parcours qui correspondent à la lettre se trouvant sur leur dossard (sauf blessures – voir règlement Article 10).

Des contrôles auront lieu à tout moment de la course (voir Article 17)

Prologue - Relais

Chaque équipe est représentée **par 2 ou 3 coureurs** au choix de l'équipe (les 6 ou 7 autres relayeurs sont exempts)

Trois tours d'une boucle de 2km sont à parcourir successivement à 2 ou 3 coureurs au choix de l'équipe.

A chaque passage au point de contrôle, il doit y avoir obligatoirement relais.

Un coureur n'a pas le droit d'effectuer deux boucles consécutives.

Exemple : *Coureurs A B C* *Coureurs A B A* *Autorisé*
 Coureurs A A B *Coureurs A C C* *Interdit*

Contre la montre

Chaque équipe est représentée **par 3 coureurs** au choix de l'équipe (les 6 autres relayeurs sont exempts).

Les équipes partent toutes les 30 secondes les unes après les autres pour le même circuit. L'équipe dernière au classement général partira la première.

Le temps pris en considération est le temps réalisé par le **troisième coureur de l'équipe franchissant la ligne d'arrivée**.

Etape

Un seul coureur représente son équipe pour chaque étape sauf pour celles en Run and Bike (voir paragraphe étape en Run and Bike).

Le départ de chaque étape est donné à l'heure et sur les lieux précisés dans le «Tableau de Marche» à la rubrique «Horaires et plan des parcours».

Si des coureurs de la précédente étape ne sont pas arrivés dans les délais prévus, le départ de la course sera donné à l'horaire prévu.

Pour des raisons de sécurité l'organisation se donne le droit de retirer de l'étape tous concurrent(e)s qui n'auraient pas la vitesse moyenne de 6 minutes au kilomètre (ex 1 heure pour 10 km ou 1 heure 30 pour 15 km) et ceci sur tous les types d'étapes. Ces concurrents se verraient alors attribuer le temps du dernier plus 10 minutes de pénalité.

Afin de faciliter le bon déroulement de la course, il sera demandé aux concurrents de se trouver sur la ligne de départ **quinze minutes avant** pour le contrôle des lettres.

Parmi les étapes qui composent le «Tour de la Vienne», on en distingue quatre :

- ✓ Les spéciales dont une nature
- ✓ La spéciale en Run and Bike
- ✓ Les liaisons en Run and Bike
- ✓ La spéciale relais

Etape spéciale nature

Même condition de course que la spéciale sauf que celle-ci aura lieu sur des chemins et sentiers. Cette épreuve sera encadrée à l'avant et à l'arrière du peloton par un vététiste de l'organisation. Le temps réel réalisé par le coureur sera pris en considération pour le classement.

Étapes spéciales

Véritables courses, le temps réel réalisé par le coureur est pris en considération pour le classement.

Un seul cycliste muni impérativement d'un baudrier et d'un dossard spécifique fourni par l'organisation sera autorisé à accompagner le coureur sur le parcours - le départ des cyclistes aura lieu après les pédestres. A noter que l'accompagnateur cycliste peut ne pas faire partie de l'équipe.

Étape spéciale Run an Bike

Cette étape spéciale devra être parcourue **par un pédestre et un cycliste de l'équipe** sous forme de Run and Bike avec autant de permutations qu'ils le désirent mais le vélo devra toujours être tenu par l'un d'eux.

Les participants de cette étape seront au choix de l'équipe mais ils ne pourront pas changer en cours. **Le port du casque est obligatoire** pour chaque concurrent.

La lettre des deux coureurs sera notée au départ de l'étape et des commissaires surveilleront tout au long du parcours. C'est le temps réel du deuxième concurrent qui sera pris en compte. A l'arrivée, le pédestre et le cycliste devront se présenter ensemble afin de contrôler qu'aucun changement n'a eu lieu.

Les coureurs sans casque ne pourront prendre le départ, dans ce cas le temps pris en compte sera celui de la dernière équipe plus 10 minutes

Étapes de liaisons Run and Bike

Pas de classement, mais ces étapes sont imparties d'un temps minimum et d'un temps maximum.

- *Temps minimum* : Il est calculé sur des bases de 5'30 au km soit 1 h 50 aux 20 km.
- *Temps maximum* : Il est calculé sur des bases de 5'45 au km soit 1 h 55 aux 20 km.

Si des coureurs n'entrent pas dans cette fourchette de temps, des pénalités correspondantes seront infligées, les autres auront un bonus de 1 minute.

Les temps de chaque étape de liaison se trouvent dans le tableau des horaires et plan des parcours.

Exemple pour une distance de 20 km : tps m : 1 H 50 mn tps M : 1 H 55 mn

1 h 56' 15'' = 1'15'' de pénalités

1 h 51' 15'' = 1'00'' de bonus

1 h 48' 12'' = 1'48'' de pénalités.

Les étapes de liaison devront être parcourues **par un pédestre et un cycliste de l'équipe** sous forme de Run and Bike avec autant de permutations qu'ils le désirent mais ils devront faire leur changement à l'arrière du peloton et le vélo devra toujours être tenu par l'un d'eux (un meneur d'allure de l'organisation gèrera la vitesse maxi).

Les participants à ces étapes seront au choix de l'équipe ils pourront faire plusieurs étapes (**pas de changement en cours**), le port du casque est recommandé et le baudrier obligatoire pour chaque concurrent.

La lettre des deux coureurs sera notée au départ de l'étape et des commissaires pourront vérifier tout au long du parcours. **A l'arrivée le pédestre et le cycliste devront se présenter ensemble pour le contrôle.** Attention si changement au cours de l'étape, l'équipe sera disqualifiée. Si une équipe ne présente pas ses deux concurrents par étape, il y aura dix minutes de pénalités.

Etape spéciale relais

Chaque équipe est représentée **par trois coureurs** au choix de l'équipe.

Les trois concurrents choisis de chaque équipe se passeront le relais sur l'étape par contact physique.

A 1,600 km de l'arrivée sur le bord de l'Envigne 2 coureurs au choix de l'équipe se joindront au dernier relayeur pour finir l'étape ensemble et jusqu'à l'arrivée.

Le temps pris en compte sera celui réalisé par le troisième coureur de l'équipe franchissant la ligne d'arrivée.

D'autre(s) coureur(s) de l'équipe sans dossard pourront se joindre à eux sans gêner les autres concurrents dans le dernier km afin de faire le final ensemble.

Classement

Un seul classement : CLASSEMENT GÉNÉRAL AU TEMPS

Ce classement est établi par la somme des temps réalisés lors :

- du prologue relais
- de la spéciale nature et des huit Spéciales
- de la spéciale run and bike
- du contre la montre (temps du troisième coureur)
- de la spéciale relais (temps du troisième coureur du final)
- des pénalités pour non-respect du règlement (article 16)
- des pénalités éventuelles ou bonus dans les étapes de liaison en Run and Bike
- des pénalités pour abandon ou 2^{ème} changement à cause de blessures (voir Art. 8 et 10)
- des pénalités pour absence de coureurs sur le dernier relais

2. Accompagnement des Coureurs

Les accompagnateurs de chaque équipe sont responsables de l'accompagnement des coureurs se trouvant dans leur véhicule; ils doivent les déposer sur les lieux des départs, des relais et les récupérer à l'arrivée.

Afin d'assurer la SÉCURITÉ des coureurs et le bon fonctionnement de la course, il sera demandé **aux véhicules accompagnateurs d'emprunter les itinéraires bis proposés reliant les différentes villes étapes.** Une pénalité de dix minutes pourra être donnée à l'équipe du véhicule ne respectant pas ce point du règlement.

En cas d'abandon d'un coureur, le véhicule balai sera chargé de ramener celui-ci à l'arrivée du relais. Il ne devra en aucun cas prendre un autre véhicule sauf autorisation de l'organisation.

Nous rappelons aux chauffeurs que chaque coureur doit se trouver sur la ligne de départ de son étape 15 minutes avant l'horaire prévu.

▲ **IMPORTANT** : L'assurance contractée par le Lenclôtre J.C. 86 pour cette épreuve ne couvre pas les véhicules chargés de transporter les coureurs. Ces véhicules restent sous la responsabilité de leurs propriétaires.

3. Règlement

Article 1 : Le «Tour de la Vienne Pédestre» organisé par le Lenclôtre J.C. 86 se déroulera les Samedi 3 et Dimanche 4 octobre 2015. En conséquence, les dispositions qui figurent au présent règlement mais qui ne seraient pas prévues par les règlements généraux, nationaux ou internationaux, seront acceptées du fait même de leur engagement par les coureurs du «Tour de la Vienne Pédestre» et auront force de loi tant qu'elles ne seront pas contraires aux règlements actuellement en vigueur.

Article 2 : L'Organisation a le pouvoir absolu de retirer un participant de la course s'il ne se conforme pas au règlement.

Article 3 : Le personnel médical a le pouvoir absolu de retirer un participant de la course s'il juge que ce concurrent ne peut pas continuer physiquement sans risque pour sa santé ou pour sa vie.

Article 4 : Les participants doivent se conformer aux ordres des commissaires de course, des forces de police ou de gendarmerie et respecter le code de la route. **Les coureurs devront impérativement rester sur le côté droit de la chaussée.**

Article 5 : Les concurrents s'inscrivent sous leur entière responsabilité (voir lettre de décharge). Toutefois, les organisateurs ont contracté une assurance responsabilité civile concernant le déroulement de l'épreuve.

Article 6 : L'itinéraire complet et détaillé fait l'objet d'une annexe du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier si des circonstances imprévues ou indépendantes de leur volonté les y contraignent.

Article 7 : Les seuls moyens pour parcourir les étapes sont la course à pied, sauf sur les étapes du Run and Bike ou le vélo est obligatoire.

Article 8 : En cas d'abandon d'un participant (blessure ou maladie) pendant une épreuve, l'équipe de ce coureur ne sera pas éliminée, mais sera sanctionnée par des pénalités. **Pas de changement de coureur en cours d'étape.**

Sur chaque étape le temps pris en compte sera celui réalisé par le dernier coureur classé + 10mn de pénalités. Sur le dernier relais de l'étape «spéciale relais», il y aura 5 mn de pénalités par coureur manquant entre le point de regroupement et l'arrivée.

Article 9 : Les coureurs doivent respecter l'horaire des départs et l'ordre des parcours qui correspondent à leur dossard et qui figurent au tableau de marche (sauf blessures, voir Art. 10)

Article 10 : Avant le départ d'une étape spéciale, le coureur ne pouvant l'assurer pourra être remplacé par un coéquipier (au choix de l'équipe) : premier changement.

A partir du deuxième changement, l'équipe se verra attribuer des pénalités. Tout changement devra être signalé à l'organisation sous peine de disqualification. Les pénalités du deuxième changement sont - 10mn de pénalités par étape et par changement sur le temps du coureur participant.

Article 11 : L'épreuve est internationale, ouverte aux coureurs licenciés ou non. Chaque participant(e) doit être majeur et posséder **un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds avec la mention «en compétition» et daté de moins d'un an ou une licence.**

Article 12 : Les équipes peuvent représenter :

- ✓ des Clubs affiliés à la F.F.A.
- ✓ des Associations (club – comité d'entreprise – ou des équipes formées pour l'occasion)
- ✓ des sponsors
- ✓ des équipes mixtes (licenciées ou non licenciées)

Article 13 : Un nom devra désigner chaque équipe.

Article 14 : Les neuf coureurs de l'équipe pourront porter des maillots identiques (publicité autorisée sur les maillots). **Le dossard devra être fixé sur le devant du maillot, sans amputation du format quelque soit le type de l'étape (Le même dossard sera utilisé pour chaque étape).**

Article 15 : Chaque équipe devra désigner un responsable qui la représentera auprès des organisateurs.

Article 16 : Un seul accompagnateur vélo par coureur muni impérativement d'un baudrier (même si ce dernier n'est pas inscrit au sein de l'équipe) Par contre le vélo devra être muni de la plaque correspondante au N° de son équipe fourni par l'organisation (les vélos non munis de la plaque seront mis hors course et le coureur de l'équipe sera pénalisé de 10')

RAPPEL : les vélos accompagnateurs sont interdits sur les étapes de Run and Bike, le prologue et le contre la montre.

Attention les vélos devront être correctement éclairés et équipés sous peine de disqualification du coureur et de son accompagnateur. (art R.313-18, 19 et 20 du code de la route). Le vélo utilisé pour les étapes de Run and Bike **devra être présenté au départ de chaque épreuve avec un éclairage réglementaire - deux casques** et muni de la plaque correspondante au numéro de l'équipe qui sera remise dans la poche avec les dossards.

Article 17 : Chaque coureur devra obligatoirement porter le marquage appliqué par l'organisation et correspondant à la lettre de son dossard, celui-ci devra rester visible jusqu'à la fin du Tour de la Vienne. Le coureur devra se soumettre au contrôle des commissaires à tout moment de l'épreuve et tout changement de coureur en cours d'étape entraînera la disqualification de l'équipe.

Article 18 : **Sur la demande de l'organisation, à partir de la tombée de la nuit, pluie ou temps brumeux le port du baudrier fluorescent est obligatoire. Quatre baudriers minimum sont fortement recommandés par équipe.**

Article 19 : Les coureurs pédestres et cyclistes non munis de baudriers et d'éclairages ne pourront prendre le départ des étapes de nuit.

Article 20 : Les véhicules sonorisés sont interdits (arrêté préfectoral)
Seuls les véhicules de l'organisation sont autorisés à être équipés de gyrophares

Article 21 : Les droits d'inscription par équipe s'élèvent à 270 € (il comprend l'engagement des 9 coureurs ainsi que le repas de clôture du dimanche midi)

Article 22 : Composition du dossier d'inscription :

- feuille d'engagement complétée et bulletin d'inscription
- lettre de décharge (signée par les coureurs et chauffeurs)

- licences ou certificats médicaux de non contre-indication à la pratique de la course à pied daté de moins d'un an précisant la mention «en compétition» (ou une photocopie certifiée conforme du certificat ou de la licence)
- chèque de 270 € à l'ordre de Lenclôtre J.C 86
- réservation des repas du dimanche midi ainsi que le chèque afférent au paiement

Article 23 : Chaque équipe devra envoyer son dossier d'inscription **avant le 25 septembre 2015** (dernier délai). **Seules les quarante cinq premières équipes ayant fourni un dossier complet seront inscrites.**

Article 24 : Aucun changement dans la composition de l'équipe n'aura lieu après la remise des dossards.

Article 25 : Ce document n'est pas contractuel, l'organisation se réserve le droit de prendre toutes décisions nécessaires au bon fonctionnement du Tour de la Vienne Pédestre.

Article 26 : Une récompense personnalisée du Tour de la Vienne est offerte à chaque participant.

Article 27 : Un briefing sera établi avec **les responsables de chaque équipe le samedi 3 Octobre 2015 à 8 heures.**

Article 28 : Le port du casque est fortement conseillé pour le cycliste pendant les épreuves de Run and Bike en liaison et **obligatoire pour le cycliste et le pédestre sur la spéciale Run and Bike.**

Article 29 - Utilisation d'image : J'autorise expressément les organisateurs du Tour de la Vienne Pédestre ainsi que leurs ayant droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audio-visuels sur lesquels je pourrais apparaître, prise à l'occasion de ma participation au Tour de la Vienne Pédestre sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaire, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée

4. Ravitaillement & Hébergement des coureurs

Sur le circuit, seuls les ravitaillements spécifiques à la course à pied sont pris en charge par l'organisation, ravitaillement en eau et en fruits (fruits secs, boissons chaudes).

Repas et hébergement

Les principaux repas et l'hébergement restent à la charge des équipes. Pour ceux qui souhaitent arriver la veille, nous contacter ou l'office du tourisme au : 05 49 19 70 75 ou www.ot-lenclotre.fr pour de plus amples informations.

Le petit déjeuner du dimanche sera offert à tous les coureurs et accompagnateurs. Un repas en commun sera offert aux coureurs le dimanche midi (une participation sera demandée aux accompagnateurs).

Pour les équipes incomplètes ou les coureurs seuls qui désirent trouver une équipe Patrice PICHOT vous renseignera et vous guidera. (Tél.: 05 49 45 18 04 - Portable : 06 29 07 89 30)

E – mail : lenclotrejc86.tvp@gmail.com

Site : <http://lenclotrejc.pagesperso-orange.fr>

5 - HORAIRES ET PLAN DES PARCOURS

RELAIS	COUREURS	PARCOURS	DIFFICULTÉ	D+	KM	HEURE DEPART	DURÉE
PROLOGUE RELAIS	2 ou 3 coureurs au choix	Lencloître - Lencloître	*		3X2	8h15	
1 ETAPE SPECIALE	A	Lencloître - Chouppes	**	110	15,5	8h55	
2 ETAPE SPECIALE	B	Chouppes - La Grimaudière	*	80	16,7	10h23	
3 ETAPE SPECIALE	C	La Grimaudière - St Clair	**	64	13,7	11h57	
4 ETAPE SPECIALE	D	St Clair - St Laon	***	113	18,5	13h16	
5 ETAPE SPECIALE NATURE	E	St Laon - St Léger de Montbrillais	***	143	15,5	15h00	
6 ETAPE SPECIALE	F	St Léger de Montbrillais - Terrain de Moto-Cross de ROIFFE	***	110	15,5	16h28	
7 ETAPE SPECIALE RUN AND BIKE	2 coureurs au choix	Circuit à proximité du terrains de Moto-Cross de Roiffé	***	140	8	18h15	
		Arret diner 19h30 - 21h30					
8 ETAPE LIAISON RUN AND BIKE	2 coureurs au choix	Terrain de Moto-Cross de Roiffé - Bournand	*	21	14,1	21h30	mini : 1 h 18 Maxi : 1 h 25

5 - HORAIRES ET PLAN DES PARCOURS (SUITE)

RELAIS	COUREURS	PARCOURS	DIFFICULTÉ	D+	KM	HEURE DEPART	DURÉE
9 ETAPE LIAISON RUN AND BIKE	2 coureurs au choix	Bournand - Messemé	*	38	13,6	23h	mini : 1 h 15 Maxi : 1 h 22
10 ETAPE LIAISON RUN AND BIKE	2 coureurs au choix	Messemé - La Belle Indienne	**	146	16,5	1h00	mini : 1 h 31 Maxi : 1 h 40
11 ETAPE LIAISON RUN AND BIKE	2 coureurs au choix	La Belle Indienne - Léigné Sur Usseau	**	114	15,2	3h00	mini : 1 h 24 Maxi : 1 h 32
		<i>Léigné Sur Usseau / Oyré - Liaison en voiture</i>					
		P'tit déj à Oyré à partir de 5 h					
12 ETAPE CONTRE LA MONTRE	3 coureurs au choix	Oyré - Oyré	***	81	4,3	6h00	
13 ETAPE SPECIALE	G	Oyré - Lésigny	***	129	13,7	6h50	
14 ETAPE SPECIALE	H	Lésigny - Chenevelles	****	174	17,3	8h09	
15 ETAPE SPECIALE	I	Chenevelles - St Cyr	*****	265	19,0	9h45	
16 ETAPE SPECIALE RELAIS	3 coureurs au choix	La Tricherie - Lencloître Distances : 6 km - 5,4 km - 4,8 km	***/*/*	153	16,2	11h30	
		Final à 3 avec le dernier relayeur à 1,6 km de l'arrivée sur le bord de l'envigne					

BULLETIN D'INSCRIPTION DU 26^{ème} TOUR DE LA VIENNE PÉDESTRE
3 et 4 OCTOBRE 2015

NOM donné à l'équipe : _____

Personne responsable de l'équipe.

NOM PRÉNOM :

ADRESSE

.....

N° Tél : E-mail :

Joindre :

- ✓ Règlement de 270 € par chèque à l'ordre du Lenclôître J.C 86
- ✓ Le bulletin d'inscription
- ✓ Joindre les photocopies des licences et / ou les certificats médicaux.
- ✓ La lettre de décharge
- ✓ La fiche de réservation des repas

BULLETIN D'INSCRIPTION à expédier avant le **25 septembre 2015**
(dernier délai) à :

Patrice PICHOT - 44 Rue des écoles - 86380 VENDEUVRE DU POITOU

Tél. : 06 29 07 89 30

Fait à le

Signature :

FEUILLE D'ENGAGEMENT

NOM DE L'EQUIPE :

COUREURS	NOM	PRENOM	Sexe	Taille Tee-shirt	N° de licence ou <i>date du certificat médical</i>	SIGNATURE
A	-----	-----	-----	-----	-----	
B	-----	-----	-----	-----	-----	
C	-----	-----	-----	-----	-----	
D	-----	-----	-----	-----	-----	
E	-----	-----	-----	-----	-----	
F	-----	-----	-----	-----	-----	
G	-----	-----	-----	-----	-----	
H	-----	-----	-----	-----	-----	
I	-----	-----	-----	-----	-----	

Les signataires reconnaissent avoir pris connaissance du règlement et en acceptent son application

LETTRE DE DECHARGE

L'organisation du Tour de la Vienne Pédestre des 3 et 4 Octobre 2015, ne prend pas la responsabilité du transport des coureurs sur les lieux des étapes.

De même l'assurance responsabilité civile contractée par le «Lencloître J. C. 86» pour cette course, ne couvre pas les véhicules chargés de transporter les coureurs ils restent donc sous la responsabilité de leur propriétaire.

Nous rappelons que les participants du Tour de la Vienne Pédestre doivent obligatoirement être majeurs.

Le «Lencloître J. C. 86» n'assure pas les repas et hébergement.

Le «Lencloître J. C. 86» ne prend pas en charge les frais de déplacement des véhicules.

A l'inscription tout coureur devra fournir à l'organisation un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied **en compétition** datant de moins d'un an, une licence athlétisme ou Triathlon en cours de validité (**ou une photocopie**), aucune autre licence ne sera acceptée.

L'organisation demande à **tous les coureurs et chauffeurs des véhicules**, après **avoir pris connaissance du règlement** de signer au dos et en face de leur nom la présente décharge ou à **défaut le représentant de l'équipe qui prend la responsabilité des coureurs et des chauffeurs**

NOM donné à l'équipe :

Personne responsable de l'équipe :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Tél. : E-mail :

Date :

Signature :



26ème Tour de la Vienne Pédestre

DIMANCHE 4 OCTOBRE 2015

Fiche de Réservation Repas (coureurs)

Equipe :

Nombre de coureurs présents (gratuit) :

Fiche de Réservation Repas (accompagnateurs)

Equipe :

Nombre de repas adultes :X 12 € =
(entrée - plat chaud - fromage - dessert)

Nombre de repas enfants :X 8€ =
(maxi 10 ans)

Aucun repas ne pourra être servi sans avoir été réservé et payé.

Date limite de réservation des repas : 25 Septembre 2015.

Le comité organisateur.